

Présentation du rapport d'activité 2014 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Christian Noyer, président de l'ACPR, gouverneur de la Banque de France
Rémi Bouchez, président de la commission des sanctions

Programme

- ❑ **Présentation générale sur le secteur financier et l'activité de l'ACPR en 2014 par M. Christian Noyer, président de l'ACPR, et gouverneur de la Banque de France**
- ❑ **Présentation de M. Rémi Bouchez, président de la commission des sanctions**
- ❑ **Questions et réponses**

**M. Christian Noyer,
président de l'ACPR, et
gouverneur de la Banque de France**

Sommaire

- I. La dimension européenne de la supervision s'est fortement renforcée en 2014**
- II. L'activité de l'ACPR a su évoluer au sein d'un environnement bancaire en mutation**
- III. Secteur des assurances : renforcement des efforts de supervision et accompagnement des changements réglementaires**
- IV. Préparation de l'entrée en vigueur de Solvabilité II**
- V. La solidité des secteurs de la banque et de l'assurance**

I - La dimension européenne de la supervision s'est fortement renforcée en 2014

□ Entrée en vigueur du paquet « CRD IV »

- Une directive (CRD 4) et un règlement (CRR) pour transposer **les accords de Bâle III** en Europe
- Une déclinaison européenne qui **tient compte de spécificités** (financement des PME, expositions sur certaines contreparties non-financières)
- Des options nationales transitoires (mais avec une comparabilité assurée par la publication de données « *full CDR 4/CRR* ») et des options permanentes (qui tiennent compte de différences structurelles dans le circuit d'épargne)

□ Finalisation du cadre européen de résolution des banques avec la directive « BRRD »

□ Mise en place du MSU

- **4 novembre 2014** : le MSU est devenu opérationnel
- La BCE assure désormais la **supervision directe de 123 groupes bancaires**, dont 10 groupes français
- Quelques **3 500 banques** demeurent sous la supervision directe des autorités de supervision nationales
- Le lancement du MSU a été précédé d'un **exercice d'évaluation complète des bilans** (*Comprehensive Assessment*)

Retour sur l'évaluation complète des bilans

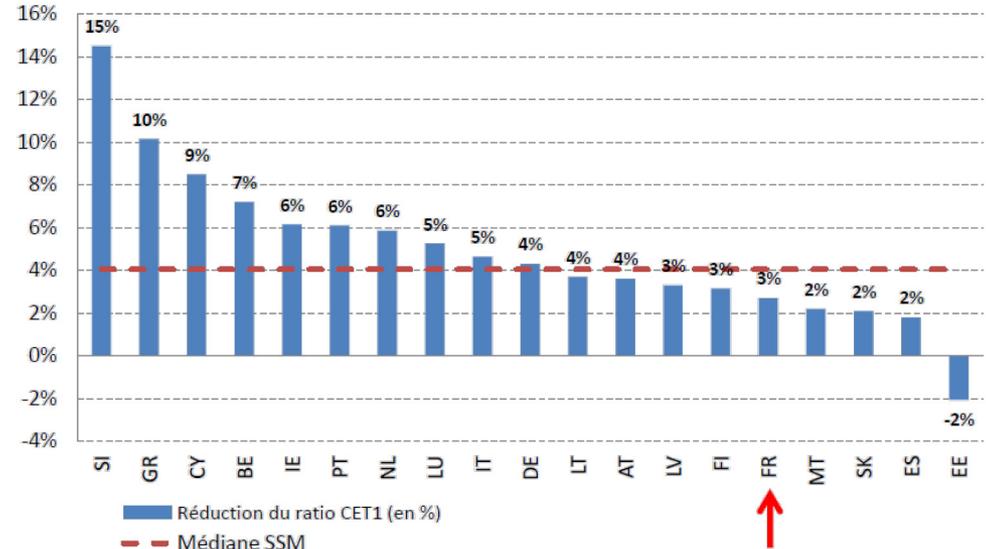
Asset Quality Review (AQR)

- 130 groupes européens, dont les 13 principaux groupes bancaires français, passés en revue
- 800 personnes (50 000 jours/hommes) mobilisées par l'ACPR
- Un impact **très limité** sur les ratios de fonds propres de base (CET 1) des banques françaises

Tests de résistance (*stress tests*) réalisés avec l'ABE et la BCE

- Une **méthodologie commune** définie par l'ABE, prise en compte de l'AQR (BCE) et scénarios établis avec le CERS
- Moins de **3 points de pourcentage** d'impact sur le ratio CET 1 médian du marché français
- Aucune banque française** n'a dû établir un plan de recapitalisation

Réduction du ratio médian CET1 par pays (AQR et scénario adverse)
Agrégation par pays d'origine de chaque banque



Source : [Analyses et Synthèses N°40](#)

II - L'activité de l'ACPR a su évoluer au sein d'un environnement bancaire en mutation

❑ Mise en place des équipes conjointes de contrôle (les « JST »)

- La séparation entre le **contrôle sur pièces** et le **contrôle sur place** qui prévaut à l'ACPR a été adoptée par le MSU
- **Refonte des portefeuilles** des services de contrôle bancaire

❑ Création de nouveaux statuts

- « Société de financement » : 134 entités en 2014
- « Conseiller en investissement participatif » et « Intermédiaire en financement participatif » afin de favoriser **l'essor du financement participatif** ou «*crowdfunding*»

❑ Priorités renouvelées de la protection de la clientèle

- Respect du droit au compte
- Pratiques relatives au crédit renouvelable, au crédit affecté et au regroupement de crédits
- Formation des professionnels (participation de l'ACPR à la refonte du BTS banque « conseiller clientèle »)

❑ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

- L'ACPR insiste auprès de tous les acteurs sur la nécessité de mettre en place des **dispositifs internes de contrôle efficaces**, ou de les conforter

III - Secteur des assurances : renforcement des efforts de supervision et accompagnement des changements réglementaires

- ❑ **Surveillance prudentielle des organismes en 2014**
 - 97,1 % des organismes dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions d'euros ont fait l'objet d'une évaluation complète de leur profil de risques
 - 90 missions sur place, notamment liées au suivi de la préparation à Solvabilité II
- ❑ **Thématiques prioritaires du contrôle des pratiques commerciales**
 - Devoir de conseil, gestion des assurances de protection juridique, fonctionnement de l'assurance emprunteur
- ❑ **Tests de résistance européens**
 - Les 11 groupes français participant respectent le capital de solvabilité requis (SCR) en situation de base, alors que 14 % des groupes européens n'y parviennent pas
- ❑ **Une attention particulière accordée à la supervision des assureurs systémiques (*crisis management groups*, travaux sur la résolution)**
- ❑ **Un cadre réglementaire renforcé pour l'assurance vie**
 - La loi Eckert fixe de nouvelles obligations concernant les contrats en déshérence
 - Création des contrats « vie-génération » et des supports « euro-croissance »

IV - Préparation de l'entrée en vigueur de Solvabilité II

❑ Adoption des derniers textes réglementaires

- Directive Omnibus II en mars 2014
- Actes délégués (textes de niveau 2) en janvier 2015

❑ Accompagnement de la profession

- Organisation de deux conférences et de réunions techniques
- Collecte pilote de données selon les règles de Solvabilité II, en parallèle de leurs obligations réglementaires au titre de Solvabilité I
- Remises des premiers rapports d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dit rapports « ORSA »

❑ Bilan de la préparation des organismes

- Nette progression du niveau de préparation
- Nécessité de poursuivre les efforts, en particulier sur les travaux de communication d'informations au public et au superviseur (« pilier 3 »)

V – La solidité des secteurs de la banque et de l'assurance

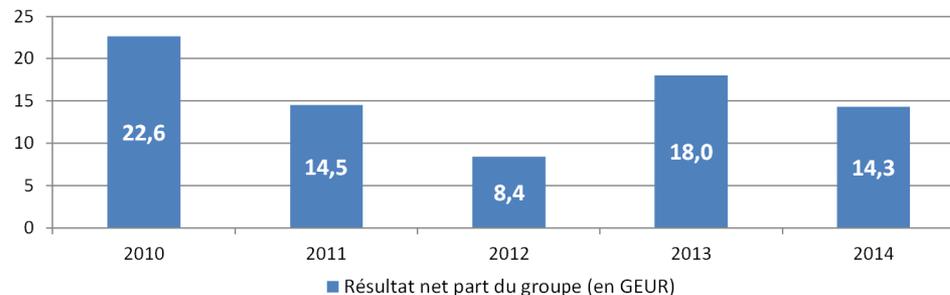
❑ Analyses et Synthèses disponibles sur Internet :

<http://acpr.banque-france.fr/etudes/analyses-et-syntheses.html>

❑ Secteur bancaire

- Les grandes banques françaises ont su maintenir leur rentabilité (RNPG des 6 principaux groupes : 14,3 milliards d'euros en 2014)
- Celle-ci est toutefois affectée par des éléments exceptionnels de grande ampleur
- Hausse du PNB (+ 1,8 %) et baisse du coût du risque (- 18 %)
- Ces bons résultats confortent la solvabilité des établissements, tout comme leur situation en matière de levier et de liquidité
- Mais, les risques qui pèsent sur le système bancaire imposent de maintenir une vigilance particulière

Résultat net part du groupe (RNPG) des 6 principaux groupes bancaires français en GEUR



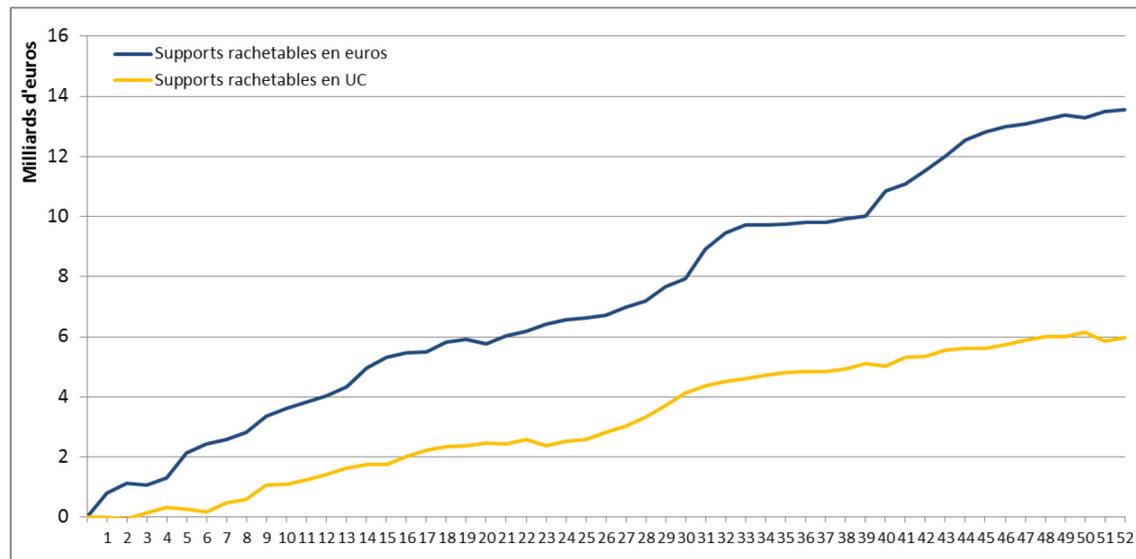
Source : communication financière des groupes BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE, Crédit Mutuel et La Banque Postale

V – La solidité des secteurs de la banque et de l'assurance

□ Secteur de l'assurance

- Le redressement des primes et cotisations s'est confirmé en 2014
- La collecte nette en assurance vie s'élève à plus de 19,5 milliards d'euros et la tendance se poursuit début 2015

Collecte nette hebdomadaire cumulée depuis le 1^{er} janvier 2014



Source : Collecte ACPR sur les flux d'assurance vie

- Les résultats financiers et les plus-values latentes sont également en hausse
- Toutefois, la vigilance reste de mise, notamment vis-à-vis du risque que fait courir l'environnement de taux bas

De nombreux chantiers encore en 2015

□ Une année tournée vers la thématique de la résolution bancaire

- Finalisation de la transposition de la directive « BRRD » en droit français
- Le Conseil de résolution unique (CRU) européen est devenu opérationnel au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre du Système de supervision unique (SRU), deuxième pilier de l'Union bancaire
- Les discussions internationales se poursuivent sur la capacité totale d'absorption des pertes des établissements systémiques (« TLAC »)

□ La préparation à Solvabilité II s'achève

- Remise des nouveaux états réglementaires, sous forme électronique via le portail unique et sécurisé, dans un calendrier très strict
- L'ACPR aura à se prononcer sur de nombreuses procédures d'autorisation de l'usage de modèles internes

□ Une présence toujours incontournable à l'international

- L'ACPR restera mobilisée pour contribuer aux futures réglementations dans le domaine de la banque, de l'assurance et de la protection de la clientèle
- Présence de ses experts dans 255 groupes et sous-groupes de travail

**M. Rémi Bouchez,
président de la commission des sanctions**

Sommaire

- I. **Les tendances générales de l'activité de la commission en 2014 et l'issue des recours**

- II. **Les décisions relatives aux contrats d'assurance sur la vie non réglés rendues en 2014**

I – Les tendances générales de l'activité de la commission en 2014 et l'issue des recours

□ Les tendances générales de l'activité de la commission en 2014

- **11 procédures disciplinaires en 2014** contre 7 en 2013 et 9 en 2012
- Des procédures 2014 qui concernent **principalement le domaine de l'assurance**, en raison de l'AQR et de la mise en place du MSU
- **Des délais de traitement** maîtrisés : délai d'instruction moyen de 10 mois
- **9 décisions rendues en 2014** et 5 depuis le début de l'année 2015 sur des sujets très variés

□ L'issue des recours

Des arrêts rendus par le Conseil d'État qui consolident l'organisation et la façon de procéder de l'ACPR en matière disciplinaire

- CE, 15 janvier 2014 et 5 novembre 2014, Sté UBS France
 - Refus de transmission d'une QPC
 - Si les dispositions du règlement CRBF n° 97-02 propres au contrôle de conformité « *laissent aux établissements de crédit une certaine liberté d'appréciation, (...) elles n'en font pas moins référence à des obligations identifiables sans ambiguïté et connues des professionnels* », et peuvent donc fonder une sanction
- CE, 15 décembre 2014, Banques Populaires Côte d'Azur,
 - Les principes du contradictoire et des droits de la défense s'appliquent devant la commission mais ne sont pas invocables pendant la phase d'enquête ou de contrôle

II- Les décisions relatives aux contrats d'assurance sur la vie non réglés rendues en 2014

- Trois décisions qui précisent les exigences pesant sur les organismes d'assurance en matière de contrats non réglés**
 - L'obligation d'identifier les assurés décédés sur la totalité du portefeuille de contrats d'assurance sur la vie
 - L'obligation de rechercher de manière active les bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie ; le respect de cette obligation de recherche s'apprécie au regard des diligences accomplies dans le traitement de chaque dossier individuel

- La démarche utilisée par la commission pour déterminer le quantum des sanctions pécuniaires qu'elle prononce**
 - Rejet du procédé consistant à déterminer un montant théorique pouvant être supérieur au plafond légal puis de le réduire au maximum légal
 - Fixation du quantum à l'intérieur de la fourchette de 0 à 100 M€ fixée par le législateur, selon la gravité du ou des manquements, la rapidité et l'ampleur des mesures correctrices et l'assise financière de l'établissement sanctionné

Questions et réponses